

Objectifs

- Connaître la réglementation, les spécificités techniques et les risques liés à la conduite des grues à tour.
- Manœuvrer une grue à tour dans les meilleures conditions de sécurité.
- Evaluer les connaissances et savoir-faire (Théorie et pratique) permettant à l'employeur de délivrer l'autorisation de conduite.

Public concerné

Toute personne amenée à utiliser des grues à tour, de manière régulière ou occasionnelle,

Tarif : sur demande

Prérequis

- Etre âgé de 18 ans minimum
- Etre reconnu apte par la Médecine du Travail à la conduite des grues à tour
- Etre muni des Equipements de Protection Individuelle obligatoires adéquats

Moyens matériels et outils pédagogiques

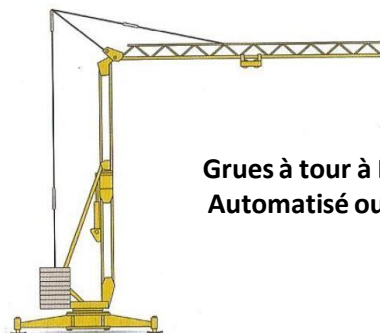
Ordinateur portable et vidéoprojecteur
Support de formation powerpoint
Projection de films et d'animations
Equipements de protection individuelle
Grue à tour et moyens matériels spécifiques à chaque catégorie et conformes aux exigences de la Recommandation R487 de la CNAMTS et des référentiels de certification CACES® en vigueur.

Contenu du dossier de fin de formation

Feuille d'émargement par demi-journée
Questionnaire de satisfaction stagiaire
Certificat de réalisation de formation individuel et avis du formateur

Catégories de Grues à Tour

Catégorie GMA ou GMR



Grues à tour à Montage Automatisé ou Rapide.

Catégorie GME



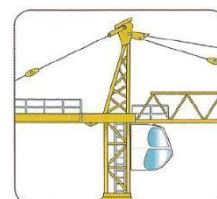
Grues à tour à Montage par Eléments

Types de conduite

Conduite au sol.



Conduite en cabine .



GRUES A TOUR

Formation à la conduite R487

Durées

- 14 heures en recyclage
- 21 heures en formation initiale selon le nombre de participants

Programme

Formation Théorique

Commune aux 2 catégories

- Connaître les bases de la réglementation applicable aux grues à tour,
- Connaître les documents à présenter lors des contrôles,
- Connaître le rôle des différents organismes,
- Connaître les rôles et responsabilités du chef de chantier, du chef de manœuvre, de l'élingueur, du grutier,
- Connaître les principaux types de grues à tour,
- Connaître les caractéristiques principales, les principaux composants, les différents mécanismes,
- Connaître le fonctionnement des organes de service et les dispositifs de sécurité,
- Connaître les principaux risques (chute de la charge, renversement, heurts...),
- Savoir lire et comprendre une plaque de charges, un abaque, un tableau, les aides à la conduite,
- Connaître les règles de stabilité (appuis, évaluation des charges...)
- Connaître les distances de sécurité avec les conducteurs électriques

Supports remis au stagiaire

- 1 chevalet porte-nom
- 1 ouvrage reprenant l'ensemble des connaissances qu'un conducteur doit posséder pour utiliser les grues à tour en toute sécurité.

Effectif préconisé par session
4 stagiaires en initial

Application Pratique

Spécifique à chaque catégorie

- Positionner la grue à tour, mettre en place les appuis, régler l'horizontalité, déployer la grue,
- Contrôler visuellement l'état de la grue à tour, de ses contacts au sol et vérifier le bon fonctionnement des dispositifs de sécurité,
- Choisir un mouflage et réaliser des manœuvres de changement (simple mouflage / double mouflage),
- Elinguer ou surveiller l'élingage d'une charge,
- Effectuer les différents mouvements en simple – en combiné,
- Récupérer le balancement de la charge,
- Reposer la charge en un endroit précis visible,
- Reprendre la charge et la reposer en un endroit précis non visible, en respectant les gestes de commandement et de communication,
- Utiliser correctement des aides à la conduite,
- Maîtriser souplesse et précision des manœuvres,
- Remettre la grue à tour en configuration « hors service » : positionner la grue sur son lieu de garage, mettre en girouette, fixer les griffes ou amarrer la grue sur le tronçon de voie, couper l'alimentation électrique,
- Effectuer les opérations d'entretien courant, vérifier les différents niveaux, rendre compte.

Evaluation des acquis

- Evaluation des connaissances sous forme de QCM à l'issue de la formation théorique suivi d'une évaluation continue des savoir-faire lors de formation pratique :
- Avis d'aptitude du formateur pour la délivrance par l'employeur de l'autorisation de conduite.